

DIPLOME LX00 LICENCE 1

ACTIVITES PEDAGOGIQUES OBLIGATOIRES ET SANCTION DES ABSENCES

1er semestre

Les activités obligatoires et la prise en compte des absences pour les différentes UE en S1 sont données ci-dessous :

UE	Activités pédagogiques obligatoires et Contrôle Continu
1M001	L'absence à une interrogation, un devoir ou un partiel est équivalente à un zéro . Les épreuves manquées ne sont pas rattrapables. S'il une absence est justifiée par un arrêt maladie ou un autre document officiel, communiquer immédiatement le document à l'enseignant qui saisira cette justification sur la plateforme de l'UE. Les absences justifiées seront examinées en fin de semestre par le jury de l'UE qui est seul habilité à remonter la note finale.
1M003	L'absence à une interrogation, un devoir ou un partiel est équivalente à un zéro . Les épreuves manquées ne sont pas rattrapables. Les justificatifs d'absence seront examinés en fin de semestre par le jury de l'UE qui est seul habilité à remonter la note finale.
1M005	Toute absence (lors des interrogations ou épreuves écrites) doit être justifiée à son enseignant de TD , dans les 8 jours, sinon c'est un « 0 ». Aucun rattrapage possible. En cas de raison vraiment « majeure » justifiant l'absence, le cas sera discuté en jury.
1A001	L'évaluation de l'UE se fait par un processus d'évaluation répartie : à la fin de chaque thème de l'UE (mécanique du vol, énergétique et acoustique), une évaluation obligatoire est prévue. Chaque évaluation compte pour un tiers de la note finale de l'UE. L'absence à une évaluation entrainera un zéro et les épreuves manquées ne seront pas rattrapables.
1E001	1 seule absence justifiée en TP est tolérée et la moyenne calculée sur les 3 autres TP. A plus de 1 absence en TP on comptera 0 pour chaque TP manqué. Le nombre de groupes étant très important, un étudiant peut anticiper ou rattraper une séance manquée dans un autre groupe en fonction des disponibilités de places.
1I001	Contrôle continu : l'absence lors des séances de contrôle (en TD comme en TME) est pénalisante et se traduit par un 0 à cette interrogation. Les dates d'interrogation sont fixées par le chargé de TD.
1P001	Les cinq séances de TP (2 séances de 4h et 3 séances de 2h) sont obligatoires : toute absence non justifiée aux TP sera sanctionnée, au minimum par un retrait de point significatif sur la note de TP, et éventuellement par un 0 à la note globale de TP et un 0 à la note totale de l'UE. La décision sera prise par le jury de l'UE et prendra en compte l'implication de l'étudiant(e) dans les travaux pratiques au cours du semestre. Contrôle continu : toute absence non justifiée à une épreuve comptant pour le contrôle continu (CC) sera sanctionnée d'un 0 à l'épreuve manquée. Ce 0 est non rattrapable. Ces épreuves consistent en : 1 contrôle en amphi, de petits contrôles en TD et deux interrogations orales.
1P002	Les cinq séances de TP (2 séances de 4h et 3 séances de 2h) sont obligatoires : toute absence non justifiée aux TP sera sanctionnée au minimum par un retrait de point significatif sur la note de TP et éventuellement par un 0 à la note totale de l'UE. La décision sera prise par le jury de l'UE et prendra en compte l'implication de l'étudiant(e) dans les travaux pratiques au cours du semestre. Contrôle continu : toute absence non justifiée aux CC sera sanctionnée d'un 0 à l'épreuve manquée. Ce 0 est non rattrapable. Ces épreuves consistent en : 1 contrôle en amphi, de petites contrôles en TD et deux interrogations orales.
1E001	1 seule absence justifiée en TP est tolérée et la moyenne calculée sur les 3 autres TP. A plus de 1 absence en TP on comptera 0 pour chaque TP manqué. Le nombre de groupes étant très important, un étudiant peut anticiper ou rattraper une séance manquée dans un autre groupe en fonction des disponibilités de places.
1A001	A la fin de chaque thème de l'UE (mécanique du vol, énergétique et acoustique), un examen obligatoire est prévu. Chaque examen compte pour un tiers de la note finale de l'UE. L'absence à un examen entrainera un zéro et les épreuves manquées ne seront pas rattrapables.
1V001	Les TP sont obligatoires : Toute absence non justifiée aux TP entraîne : <ul style="list-style-type: none"> • une note de 0 à la séance manquée • une impossibilité de passer l'examen de TP • au-delà de deux absences, la non validation de l'UE Ecrit partagé : toute absence non justifiée à une épreuve comptant pour l'écrit partagé sera sanctionnée d'un 0 à l'épreuve manquée. Ce 0 est non rattrapable et comptera dans la note d'écrit finale. En cas d'absence justifiée à l'écrit 1 (fin octobre), un rebarémage sera effectué sur la base de la note de l'écrit 2 (décembre).

1C001	<p>Aucune absence en CC n'est excusée. Cela équivaut à un 0. Pas de rattrapage</p> <p>TP obligatoires : Toute absence non justifiée aux TP entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un zéro comme <u>note globale</u> de TP, • l'<u>interdiction</u> de se présenter à l'examen écrit. • justificatifs d'absence à une séance de TP doivent être amenés (ou envoyés par courrier postal impérativement au secrétariat de Chimie (ATRIUM, 4ème étage, porte 420) dans les cinq jours ouvrables après l'absence
1T001	<ul style="list-style-type: none"> - Les TP de 1T001 sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée et le justificatif d'absence doit être transmis dans les 48h suivant le retour à l'UPMC. - Toute absence non justifiée aux TP sera sanctionnée par un zéro comme note globale de TP - En cas d'absence justifiée ou non justifiée, lors d'un contrôle écrit de cours ou d'une épreuve de TP, la note sera zéro
1OI01	<ul style="list-style-type: none"> - La présence à tous les ateliers est obligatoire : Toute absence doit être justifiée dans un délai de 8 jours auprès de son enseignant ; - 2 absences <u>non justifiées</u> entraînent la non validation de l'UE (note 0/100). - 3 absences <u>justifiées ou non</u> entraînent la non validation de l'UE (note 0/100) - les retards sont pénalisants (détail dans le guide de l'étudiant)
1XM01	<ul style="list-style-type: none"> - La présence à tous les séances est obligatoire : Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant du groupe ; Pour une absence justifiée ; si cela est possible, on trouve une solution pour que l'étudiant puisse repasser le contrôle. Si ce n'est pas possible, on calcule la note sans tenir compte de celui-ci. - 2 absences non justifiées entraînent la non validation de l'UE (note 0/100).